

GROUPE	9	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

Herbicide liquide
TOUCHDOWN® 480

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces

GARANTIE :

Glyphosate..... 330 g/L d'équivalent acide
..... (présent sous forme de 480 g/L de sel de triméthylsulfonium)

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT



POISON

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : 23971
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L, 110 L, VRAC

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. **Pendant la manipulation du concentré :**
 - * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
 - * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. **Pendant la pulvérisation:**
 - * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long.
 - * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

- * Éviter toute dérive ou contact avec la végétation utile. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- 3. Après la pulvérisation:**
- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.
- 4. Précautions communes à tous les produits agrochimiques :**
- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.
 - * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
 - * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans le réservoir de pulvérisation et éliminer le contenant de façon adéquate. Voir la section ÉLIMINATION.
 - * Garder à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des boissons.
 - * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
 - * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE). L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 réagissent au contact de ces contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être très combustible. Ce mélange de gaz peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est allumé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage, une cigarette ou toute autre source d'allumage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur les eaux à usage domestique ou les poissons. Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation utile en raison du risque de dommages ou de destruction de ces végétaux. Ne pas appliquer par voie aérienne.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Éviter de contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale et les semences.

Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les produits liquides déversés sur un plancher ou une autre surface imperméable doivent être contenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière pour chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un baril en métal doublé de plastique et éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Si les produits liquides déversés s'infiltrent dans le sol, enlever la matière contaminée, la placer dans un **baril en métal doublé de plastique, puis** l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas et soit le contenant ou son contenu doit être transféré dans un **baril doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être éliminé selon les recommandations de l'étiquette, ou conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant ne doit pas être rempli à nouveau, consulter la section «CONTENANTS RECYCLABLES».

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

® TOUCHDOWN est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta

GROUPE

9

HERBICIDE

Herbicide liquide
TOUCHDOWN® 480

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces

GARANTIE :

Glyphosate 330 g/L d'équivalent acide
..... (présent sous forme de 480 g/L de sel de triméthylsulfonium)

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI**

AVERTISSEMENT



POISON

**PEUT SENSIBILISER LA PEAU
ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **23971**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Pendant la manipulation du concentré :

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
- * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. Pendant la pulvérisation:

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long.
- * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.
- * Éviter toute dérive ou contact avec la végétation à conserver. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.

3. Après la pulvérisation:

- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.

4. Précautions communes à tous les produits agrochimiques :

- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.
- * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
- * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans la cuve de pulvérisation et éliminer le contenant de façon adéquate. Voir la section ÉLIMINATION.
- * Garder à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des boissons.
- * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

DANGERS PHYSIQUES OU CHIMIQUES

N'utiliser que des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou en acier doublé de plastique pour mélanger, entreposer ou appliquer les solutions de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

NE PAS MÉLANGER, ENTREPOSER OU APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 OU LES SOLUTIONS DE PULVÉRISATION DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 DANS DES CONTENANTS OU DES RÉSERVOIRS EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON RECOUVERT (SAUF EN ACIER INOXYDABLE). L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les solutions de pulvérisation contenant l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 réagissent au contact de ces contenants et réservoirs et dégagent un mélange gazeux à base d'hydrogène qui peut être très combustible. Ce mélange de gaz peut s'enflammer brusquement ou exploser et causer des blessures graves lorsqu'il est allumé par une flamme nue, une étincelle, un chalumeau de soudage, une cigarette ou toute autre source d'allumage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Éviter d'appliquer directement sur toute étendue d'eau qui contient des poissons ou qu'on utilise à des fins domestiques. Ne pas utiliser aux endroits où il existe un risque d'effet nuisible sur les eaux à usage domestique ou les poissons. Ne pas contaminer l'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement. Éviter toute dérive ou contact avec la végétation à conserver en raison du risque de dommages ou de destruction de ces végétaux. Ne pas appliquer par voie aérienne.

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences.

Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les produits liquides déversés sur un plancher ou une autre surface imperméable doivent être contenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière pour chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un baril en métal doublé de plastique et éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Si les produits liquides déversés s'infiltrent dans le sol, enlever la matière contaminée, la placer dans un **baril en métal doublé de plastique, puis** l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION..

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas et soit le contenant ou son contenu doit être transféré dans un **baril doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être éliminé selon les recommandations de l'étiquette, ou conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant ne doit pas être rempli à nouveau, consulter la section «CONTENANTS RECYCLABLES».

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Ne pas appliquer ce produit par voie aérienne.

L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 est un herbicide soluble dans l'eau pour la suppression **non sélective** des mauvaises herbes:

Dans les cultures : avant le semis de toutes les cultures, avant la récolte dans le blé, le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les lentilles, l'avoine, l'orge, le canola, les pois, le soja et les haricots secs, et sur les chaumes après la récolte

Dans les pâturages en régénération;

Dans l'établissement de légumineuses et graminées fourragères;

Dans les systèmes à travail minimum du sol;

Dans les arbres fruitiers, vignes et petits fruits : pommier, cerisier, pêcher, abricotier, poirier, prunier, raisins, bleuets, noix, fraises, canneberges et betteraves à sucre.

L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 est appliqué en pulvérisation foliaire pour supprimer la plupart des plantes herbacées. On peut se servir de la plupart des pulvérisateurs ordinaires de type industriel ou agricole après avoir dilué et mélangé à fond l'herbicide avec de l'eau, conformément aux directives de cette brochure.

L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 circule à l'intérieur de la plante à partir du point de contact avec le feuillage, jusqu'au système racinaire. Les symptômes apparaissent en 2 à 4 jours après le traitement sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, mais ils n'apparaissent souvent qu'après 7 à 10 jours sur la plupart des mauvaises herbes vivaces. Du temps extrêmement froid ou nuageux au moment de l'application peut réduire l'activité du produit et retarder les symptômes de suppression. Les symptômes visibles sont le flétrissement graduel et le jaunissement de la plante, qui devient complètement brune au-dessus du sol, et la détérioration de ses parties souterraines.

Cet herbicide n'a pas d'effet résiduel. Pour obtenir une suppression résiduelle subséquente, appliquer un herbicide rémanent homologué. Lire et suivre attentivement les recommandations et tous les autres renseignements figurant sur les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

**MODE D'EMPLOI
PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

NE PAS FAIRE D'APPLICATION AÉRIENNE.

Quand l'eau utilisée est boueuse, comme l'eau d'un étang ou d'un fossé, les résultats peuvent être moins satisfaisants. Il se peut aussi que la suppression soit moins efficace si les mauvaises herbes sont couvertes de poussière.

Éviter tout contact avec la végétation à conserver, que ce soit par une application dirigée ou par la dérive de la solution pulvérisée, en raison du risque de destruction de ces végétaux.

Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive vers la végétation à conserver ou les habitats fauniques.

Ne pas utiliser dans les serres.

Mélanger seulement la quantité de solution que l'on peut appliquer en une journée, une solution entreposée pendant la nuit pouvant présenter une efficacité réduite.

Purger et nettoyer l'équipement de pulvérisation immédiatement après avoir utilisé le produit.

Ne pas contaminer les sources d'eau en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Laisser une zone tampon de 15 mètres autour des zones non ciblées.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Mauvaises herbes supprimées

Lorsqu'il est utilisé selon les recommandations et les conditions de l'étiquette, ce produit supprime une grande variété de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces. Pour des renseignements sur la suppression de mauvaises herbes spécifiques et sur les doses d'herbicide, consulter les sections « Suppression des mauvaises herbes annuelles » et « Suppression des mauvaises herbes vivaces ». Liste partielle des espèces supprimées :

MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Graminées annuelles

Échinochloa pied-de-coq	<i>Echinochloa crusgali</i>
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
Digitaire sanguine	<i>Digitaria sanguinalis</i>
Brome des toits	<i>Bromus tectorum</i>
Sétaire géante	<i>Setaria faberii</i>
Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i>
Ivraie de Perse	<i>Lolium persicum</i>
Seigle	<i>Secale cereale</i>
Orge spontané	<i>Hordeum spp.</i>
Mais spontané	<i>Zea mays</i>
Blé spontané	<i>Triticum spp.</i>
Folle avoine	<i>Avena fatua</i>
Sétaire glauque	<i>Setaria glauca</i>

Annuelles à feuilles larges

Stellaire moyenne	<i>Stellaria media</i>
Cuscute	<i>Cuscuta spp</i>
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>
Sagesse-des-chirurgiens	<i>Descurainia sophia</i>
Galinsoga cilié	<i>Galinsoga ciliata</i>
Ortie royale	<i>Galeopsis tetrahit</i>
Kochia à balais	<i>Kochia scoparia</i>
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i>
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i>
Gnaphale des vases	<i>Gnaphalium uliginosum</i>
Vesce à feuilles étroites	<i>Vicia angustifolia</i>
Crépis des toits	<i>Crepis tectorum</i>
Morelle noire de l'Est	<i>Solanum ptycanthum</i>
Laitue scariola	<i>Lactuca scariola</i>
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i>
Petite herbe à poux	<i>Ambrosia artemisiifolia</i>
Amarante à racine rouge	<i>Amaranthus retroflexus</i>
Soude roulante	<i>Salsola pestifer</i>
Bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i>
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i>
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i>
Lin spontané	<i>Linaria spp.</i>
Canola spontané	<i>Brassica spp.</i>
Renouée liseron	<i>Polygonum convolvulus</i>
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i>

MAUVAISES HERBES VIVACES**Graminées vivaces/Carex**

Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i>
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i>
Brome inerme	<i>Bromus inermis</i>
Quenouille à feuilles larges	<i>Typha latifolia</i>
Orge queue d'écureuil	<i>Hordeum jubatum</i>
Dactyle pelotonné	<i>Dactylis glomerata</i>
Chiendent	<i>Agropyron repens</i>
Agrostide blanche	<i>Agrostis alba</i>
Muhlenbergie feuillée	<i>Muhlenbergia frondosa</i>
Souchet comestible	<i>Cyperus esculentus</i>

Vivaces à feuilles larges

Luzerne	<i>Medicago sativa</i>
Céraiste vulgaire	<i>Cerastium fontanum</i>
Trèfle blanc	<i>Trifolium repens</i>
Tussilage pas-d'âne	<i>Tussilago farfara</i>
Linaigrette	<i>Eriophorum chamissonis</i>
Patience crépue	<i>Rumex crispus</i>
Pissenlit	<i>Taraxacum officinale</i>
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i>
Verge d'or du Canada	<i>Solidago canadensis</i>
Apocyn chanvrin	<i>Apocynum cannabinum</i>
Cranson dravier	<i>Cardaria draba</i>

Prêle de champs	<i>Equisetum arvense</i>
Topinambour	<i>Helianthus tuberosus</i>
Renouée japonaise	<i>Polygonum cuspidatum</i>
Asclépiade commune	<i>Asclepias syriaca</i>
Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
Herbe à la puce	<i>Rhus radicans</i>
Mauve à feuilles rondes	<i>Malva pusilla</i>
Petite oseille	<i>Rumex acetosella</i>
Gaillet mollugine	<i>Galium mollugo</i>
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i>
Stellaire à feuilles de graminées	<i>Stellaria graminea</i>
Érodium cicutaire	<i>Erodium cicutarium</i>
Chardon des champs	<i>Cirsium arvense</i>
Linaires vulgaires	<i>Linaria vulgaris</i>
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>
Vigne sauvage	<i>Vitis spp.</i>
Armoise absinthe	<i>Artemisia absinthium</i>

USAGES AGRICOLES

Voici les différents emplois possibles de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480. Consulter les renseignements sur l'équipement recommandé pour appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans la section ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE. Choisir la dose appropriée dans la section DOSES D'EMPLOI.

Le choix de l'équipement d'épandage est fonction du type de végétation et du type d'emploi prévu.

USAGES AGRICOLES :

Avant l'ensemencement (toutes les cultures) : Ce produit peut être utilisé en présemis dans toutes les cultures, pour la suppression des mauvaises herbes levées mentionnées sur cette étiquette. Appliquer **avant** de semer ou de transplanter les cultures.

Jachère (en été)

Ce produit, ou les mélanges en cuve recommandés sur l'étiquette, peuvent être appliqués dans les jachères pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette.

Traitement des chaumes après la récolte

Ce produit, ou les mélanges en cuve recommandés sur l'étiquette, peuvent être utilisés pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette.

Chaumes, à l'automne

Ce produit, ou les mélanges en cuve recommandés sur l'étiquette, peuvent être utilisés dans les chaumes à l'automne pour supprimer les mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette.

Traitement localisé (dans la culture)

Peut être utilisé contre les mauvaises herbes vivaces dans l'orge, le maïs, l'avoine, le soja, le blé, les fraises, les bleuets, les graminées et légumineuses fourragères, y compris pour la production de semences. On peut traiter jusqu'au stade de l'épiaison des petits grains, de la formation des gousses du soja, de l'apparition des soies du maïs et de l'épiaison. **La culture dans la zone traitée sera détruite.** Éviter la dérive hors de la zone traitée. NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ

LE STADE DE LA GRENAISON. NE PAS LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX ET NE PAS RÉCOLTER LE FOURRAGE DANS LES ENDROITS TRAITÉS. (Consulter la section Précautions générales pour plus de renseignements.)

On peut faire l'application au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur à dos ou d'un pulvérisateur à haut volume (Voir ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE).

Systèmes avec travail minimum du sol et semis direct (dans toutes les grandes cultures, y compris les céréales, oléagineuses, cultures de production de semences, fourrages et maïs)

Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Comme l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 n'a pas d'activité résiduelle, une application trop hâtive avant le semis peut permettre aux mauvaises herbes de lever entre le traitement et la levée de la culture.

MÉLANGES EN CUVE POUR LES CULTURES EN SEMIS DIRECT OU AVEC TRAVAIL MINIMUM DU SOL :

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT UTILISÉ POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec PARDNER®

On peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en association avec du bromoxynil (PARDNER) avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture dans le blé, l'orge ou l'avoine.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec BANVEL II®

Pour supprimer le chardon des champs et le laiteron des champs dans une jachère pendant l'été ou dans les chaumes après la récolte, appliquer 1,7 L/ha de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en association avec 1,25 L/ha de l'herbicide BANVEL II dans 100-200 L/ha d'eau propre. On doit ajouter un adjuvant tel que FRIGATE® ou ENHANCE® au mélange dans la cuve du pulvérisateur.

Pour de meilleurs résultats dans une jachère en été, travailler le sol au printemps et appliquer lorsque la majorité des plants de chardon et de laiteron ont entre 15 cm et 25 cm de hauteur, et avant le stade du bourgeonnement. Cultiver 3 semaines après l'application.

Dans les chaumes après la récolte, appliquer ce mélange en cuve sur le chardon et le laiteron en pleine croissance au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.

REMARQUE : Après l'application de ce mélange, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris du colza), du soja, du maïs cultivé ou sucré, ou des haricots blancs. Lorsque le traitement est effectué après le 1^{er} septembre ou lorsque le niveau d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, la culture pourrait être endommagée le printemps suivant le traitement.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec PURSUIT®

On peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en association avec l'herbicide PURSUIT avant ou après le semis, mais avant la levée dans le soja. L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 supprime les mauvaises herbes levées mentionnées sur la présente étiquette lorsqu'il est appliqué

conformément au mode d'emploi (consulter les sections sur les mauvaises herbes annuelles et vivaces sur l'étiquette de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480). PURSUIT supprime les mauvaises herbes issues de semences. Ajouter la dose recommandée des deux produits dans 100 L/ha d'eau dans la cuve du pulvérisateur, selon le mode d'emploi sur l'étiquette de l'herbicide PURSUIT.

NE CULTIVER QUE DU SOJA, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS, DU BLÉ DE PRINTEMPS OU DU BLÉ D'HIVER LA SAISON SUIVANT L'APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. ON PEUT SEMER DU BLÉ D'HIVER LA MÊME ANNÉE, AU MOINS DE 120 JOURS APRÈS LE TRAITEMENT AVEC PURSUIT.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec métribuzin (SENCOR® 75DF)

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja de plus de 4 cm de hauteur, appliquer 1,25 L/ha de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide SENCOR 75 DF, comme traitement de surface en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en prélevée. L'application doit se faire avant la levée de la culture.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec DUAL® II Magnum® et/ou DUAL Magnum

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soja et le maïs.

Dans le soja, appliquer l'herbicide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide DUAL Magnum à raison de 1,15 à 1,75 L/ha, comme traitement de surface en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en prélevée.

Dans le maïs, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide DUAL II Magnum à raison de 1,25 à 1,75 L/ha, comme traitement de surface en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) ou en prélevée.

REMARQUE : L'usage dans le maïs s'applique à l'EST DU CANADA SEULEMENT.

L'application doit se faire avant la levée de la culture.

Certaines mauvaises herbes vivaces comme le chiendent pourraient ne pas être supprimées par une faible dose de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480. En présence de mauvaises herbes vivaces, utiliser les doses élevées de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec BROADSTRIKE® DUAL

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles existantes et certaines mauvaises herbes vivaces, y compris le chiendent, on peut mélanger en cuve 2,4 L/ha de l'herbicide BROADSTRIKE DUAL avec 2,5 L/ha de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480. Ce mélange en cuve peut être appliqué en présemis de surface ou en prélevée, dans les systèmes de semis direct ou de travail minimum du sol. Ajouter d'abord la dose de l'herbicide BROADSTRIKE DUAL dans la cuve du pulvérisateur.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec FRONTIER®

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide FRONTIER après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs et le soja. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes

de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et de FRONTIER.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec DUAL II Magnum/DUAL Magnum

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide DUAL II Magnum/DUAL Magnum après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs et le soja. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et de DUAL II Magnum/DUAL Magnum.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec FIELDSTAR®

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide FIELDSTAR après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et FIELDSTAR.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec Linuron

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec du linuron après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs et le soja. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et des produits contenant du linuron (AFOLAN® F, LINURON® 480, LOROX® DF, LOROX® DF TOSS'N GO, LOROX® L).

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec PRIMEXTRA® II Magnum

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide PRIMEXTRA II Magnum après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et PRIMEXTRA II Magnum.

Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec PROWL®

Pour la destruction par contact et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 en mélange en cuve avec l'herbicide PROWL après le semis, mais avant la levée de la culture dans le maïs. Pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées et les doses d'emploi, consulter les étiquettes de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et PROWL.

Légumineuses et graminées fourragères

Pour supprimer la végétation existante avant la levée des légumineuses et des graminées. Si les légumineuses et les graminées sont cultivées sous une culture-abri, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant de semer toute culture-abri.

Régénération des pâturages

Pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant un semis direct de légumineuses pour la

régénération d'un pâturage établi. La végétation doit avoir au moins 20 cm de hauteur et le plus grand nombre possible de jeunes plantes et de pousses doivent être levées. Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

Production de semences fourragères (traitement localisé)

Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les champs cultivés pour la production de semences. Appliquer lorsque les mauvaises herbes ont au moins 20 à 25 cm de hauteur, et avant qu'elles ne produisent des graines. La culture dans la zone traitée sera détruite. Éviter la dérive hors de la zone traitée.

USAGE EN PRÉ-RÉCOLTE DANS LE BLÉ, L'ORGE, LE CANOLA, LES POIS, LE SOJA, LES HARICOTS SECS, LE LIN (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), LES LENTILLES ET L'AVOINE

Pour supprimer le chiendent, le chardon des champs et l'asclépiade commune et pour supprimer le laiteron des champs pendant toute la saison. On peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte du blé, de l'orge, du canola, des pois, du soja, des haricots secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles et de l'avoine. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

Ce traitement offre aussi des avantages pour la gestion de la récolte en faisant sécher la croissance végétative de la culture et des mauvaises herbes, par exemple où des pousses tardives de mauvaises herbes annuelles, la croissance végétative de la culture ou le tallage tardif peuvent nuire aux activités de la récolte. DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMEMENT FRAÎCHES, HUMIDES ET/OU NUAGEUSES ENTRE L'APPLICATION ET LA DATE PRÉVUE DE LA RÉCOLTE PEUVENT RALENTIR L'ACTION DU PRODUIT, RETARDANT AINSI LE SÉCHAGE DE LA CULTURE ET LA DATE DE LA RÉCOLTE.

Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte à raison de 2,50 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau propre, avec un pulvérisateur terrestre seulement. Appliquer seulement lorsque la teneur en humidité des grains est de 30% ou moins. La plante atteint généralement ce stade de 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le tableau qui suit pour connaître les indicateurs visuels de ce stade dans chaque culture. Pour de meilleurs résultats, le chiendent doit être en pleine croissance et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. On obtient aussi une meilleure suppression du chardon des champs et du laiteron des champs lorsqu'ils sont en pleine croissance et qu'ils atteignent ou dépassent le stade du bourgeonnement. Pour supprimer les mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte), appliquer au stade de croissance approprié des mauvaises herbes et de la culture.

N'appliquer que pendant les 7 à 14 jours qui précèdent la récolte pour maximiser la suppression des mauvaises herbes et les avantages pour la gestion de la récolte. Un traitement effectué plus tôt peut diminuer le rendement et/ou la qualité de la culture et favoriser un excès de résidus de glyphosate dans la culture.

On peut nourrir le bétail avec les grains, les morceaux de grains et la moulée des cultures traitées. Ne donner au bétail aucune autre partie de la culture traitée.

Éviter l'application hors cible ou la dérive vers les habitats fauniques importants comme les plans d'eau, les terres humides (marécages, p. ex.), les brise-vent, les terres boisées et autres peuplements végétaux fréquentés par la faune en bordure des champs.

Ne pas exposer ou contaminer les plans d'eau ou la végétation non ciblée par la pulvérisation directe,

la dérive du brouillard de pulvérisation ou les activités de nettoyage ou de rinçage de l'équipement de pulvérisation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Tableau 1 : Directives sur le moment propice aux applications de pré-récolte

CULTURE(S)	<u>SYMPTÔMES VISIBLES (humidité du grain inférieure à 30 %)</u>
Blé	Stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence.
Orge	Stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence.
Canola	Gousses vertes à jaunes; la plupart des semences sont de jaunes à brunes.
Pois	La majorité des gousses (75 %-80 %) sont brunes.
Soja	Tiges vertes à brunes; les tissus cellulaires des gousses paraissent secs et bruns; défeuillaison à 80 %-90 %.
Haricots secs	Tiges vertes à brunes, gousses matures (jaunes à brunes); défeuillaison à 80 %-90 % (feuilles d'origine).
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	La majorité des gousses (75 %-80 %) sont brunes.
Lentilles	Les gousses les plus basses (les 15 % du bas) sont brunes et font un bruit sec.
Avoine	Stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence.

Arbres fruitiers, vignes et petits fruits

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignes établies ou les vergers, ou pour préparer le terrain avant de transplanter les arbres ou les vignes.

Utiliser un pulvérisateur à rampe, un pulvérisateur avec écrans ou un pistolet. On peut aussi utiliser un applicateur par humectation (à mèches, balais ou rouleau) dans les vergers ou les vignes seulement.

Il peut être nécessaire de répéter le traitement à mesure que de jeunes pousses apparaissent ou que les parties souterraines des mauvaises herbes non traitées sortent de terre.

NE PAS APPLIQUER PLUS DE 35 LITRES/HA DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 PAR ANNÉE.

IL IMPORTE DE PRENDRE DES PRÉCAUTIONS EXTRÊMES POUR ÉVITER TOUT CONTACT DE LA SOLUTION DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480, Y COMPRIS LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, AVEC LE FEUILLAGE OU L'ÉCORCE VERTE DES TRONCS, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS OU LES AUTRES PARTIES DES ARBRES OU DES VIGNES. LE CONTACT DE L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 AVEC TOUTE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE MATURE BRUNE PEUT SÉRIEUSEMENT ENDOMMAGER LA CULTURE.

Laisser les mauvaises herbes coupées repousser jusqu'au stade de croissance recommandé pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES ARBRES, VIGNES ET PETITS FRUITS

Culture	Dose (L/ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Appl. max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
Pommes, abricots, cerises (douces et aigres), pêches, poires, prunes	2,25-12 (traitement dirigé)	30	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa.
Raisins	2,25-12 (traitement dirigé)	14	3	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Enlever tous les drageons de la zone à traiter avant la pulvérisation, sauf pour la variété Concord. L'enlèvement des drageons doit se faire dans les 2 semaines avant le traitement. Ne pas appliquer sur des vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuet en corymbe (géant)	2,8-5,6 (traitement dirigé)	30	1	Chiendent	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa.
Bleuet nain	Solution à 1-2% (traitement localisé)	Appliquer seulement pendant l'année non productive	1	Broussailles ligneuses	Appliquer en traitement dirigé au milieu de l'été, l'année de croissance végétative (pas de fruits). Pour des recommandations sur le traitement localisé, voir la section sur les emplois agricoles.
Avelines, noisettes (plantations établies)	2,25-3,5 (traitement dirigé)	14	-	Mauvaises herbes annuelles	Appliquer en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa.
Noix, châtaignes, Noyer de Siebold	2,25-12 (traitement dirigé)	-	2	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant un gel meurtrier. Appliquer dans 200-300 L d'eau en traitement dirigé, à une pression n'excédant pas 275 kPa. On peut aussi appliquer sous forme de solution d'humectation à 2%. Pour des recommandations sur l'application par humectation, voir la section sur l'équipement d'épandage.

Culture	Dose (L/ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Appl. max. par année	Mauvaises herbes supprimées	Remarques
Canne-berges	Solution à 20% (1 L de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 + 4 L d'eau)	50	1	Mauvaises herbes annuelles et vivaces	Appliquer avec un applicateur par humectation. Pour des recommandations sur l'application par humectation, voir la section sur l'équipement d'épandage.
Fraises	Solution à 1-2% (traitement localisé) Solution à 33% (humectation)	30	1	Mauvaises herbes vivaces levées	Appliquer quand les mauvaises herbes sont à un stade sensible. Pour des recommandations sur le traitement localisé, voir la section sur les emplois agricoles. Pour des recommandations sur l'application par humectation, voir la section sur l'équipement d'épandage.
Betterave à sucre	Solution à 1-2% (traitement localisé)	NE PAS récolter la culture traitée	1	Différentes espèces de cuscute	Appliquer quand la cuscute est en pleine croissance mais avant la floraison. Pour des recommandations sur le traitement localisé, voir la section sur l'emploi agricole.

ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE (et directives de mélange et d'application)

Équipement AVEC RAMPE (au sol) et équipement SANS RAMPE :

Mélange

Pour les pulvérisateurs de type agricole ou industriel, remplir la cuve du pulvérisateur avec la moitié de la quantité d'eau requise. Ajouter la quantité appropriée de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 (voir le tableau des doses d'emploi) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Pour éviter un excès de mousse, plonger le tuyau de remplissage sous la surface du liquide. Pour empêcher le reflux du mélange vers la source d'eau, retirer le tuyau immédiatement après avoir rempli la cuve (une valve anti-reflux devrait être installée pour empêcher le siphonnage). L'emploi d'un agitateur mécanique peut causer un excès de mousse. La conduite de dérivation doit se terminer au fond du réservoir.

Application

Utiliser des buses à jet plat sur un pulvérisateur à rampe. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans 50 à 300 L d'eau à l'hectare en traitement généralisé. Ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa.

Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles énumérées dans la liste, appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans 50 L à 100 L d'eau à l'hectare en traitement généralisé. Ne pas utiliser une pression supérieure à 275 kPa.

PULVÉRISATEURS À DOS, À MAIN, ET ÉQUIPEMENT À HAUT VOLUME

Pour obtenir une pulvérisation à haut volume, on utilise un pistolet ou un autre type de pulvérisateur muni de buses appropriées pour pulvériser un jet dirigé sur les mauvaises herbes. Utiliser de grosses gouttelettes seulement.

Mélange

Mélanger dans un grand récipient la quantité appropriée de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec de l'eau. Remplir la cuve du pulvérisateur avec ce mélange.

À moins d'un avis contraire, préparer une solution à 1 % de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans de l'eau (1 L de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans 100 L d'eau). Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces tenaces, utiliser une solution à 2 % (2 L de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 dans 100 L d'eau).

Application

Couvrir complètement et uniformément le feuillage. Bien mouiller le feuillage, sans atteindre le point d'égouttement. Si on utilise un pistolet, bien diriger le jet pour éviter d'arroser les plantes utiles.

APPLICATION PAR HUMECTIION (APPLICATEURS À MÈCHES, BALAIS OU ROULEAU)

Ces applicateurs permettent d'appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 directement sur les mauvaises herbes; ils utilisent un matériau absorbant (humecteur) que l'on imprègne de solution herbicide, laquelle est déposée par contact sur les plantes touchées. Pour éviter le contact de l'herbicide avec la végétation à conserver, les mauvaises herbes doivent être plus hautes que celle-ci.

Mélange

Mélanger la quantité requise de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et d'eau dans un grand récipient. Utiliser cette solution pour imprégner l'humecteur.

Application

Ces applicateurs peuvent être utilisés pour supprimer les mauvaises herbes dans les cultures suivantes : pommiers, cerisiers, pêchers, abricotiers, poiriers, pruniers, vignes et canneberges.

Ajuster l'humecteur pour que le point de contact avec les mauvaises herbes soit au moins à 5 cm au-dessus de la végétation à conserver. Les gouttelettes ou la mousse de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 qui se posent sur la végétation à conserver peuvent entraîner une décoloration, un arrêt de croissance ou la mort de la plante.

Les mauvaises herbes doivent dépasser d'au moins 15 cm la végétation à conserver.

Pour de meilleurs résultats, faire deux applications en sens inverse, si possible. Ainsi, on obtient de meilleurs résultats quand une plus grande surface des mauvaises herbes est humectée d'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

Les mauvaises herbes qui ne sont pas atteintes par l'herbicide ne seront pas affectées. Cela peut se produire dans des touffes denses, en cas d'infestation grave ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie de sorte que toutes les mauvaises herbes ne sont pas atteintes. Dans ces cas, un

second traitement peut être nécessaire.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION À CONSERVER.

Remarques sur l'application :

- Garder les applicateurs par humectation en bon état de fonctionnement. Il faut toujours prendre garde que l'humecteur ne soit pas saturé, afin d'éviter que l'herbicide ne dégoutte sur la végétation à conserver.
- Éviter le déversement ou l'égouttement sur la végétation à conserver.
- Ajuster la hauteur de l'humecteur pour s'assurer d'un bon contact avec les mauvaises herbes.
- S'assurer que les surfaces de l'humecteur sont propres.
- Maintenir la vitesse de rotation recommandée du rouleau pendant l'utilisation.
- NE PAS utiliser un applicateur par humectation quand les mauvaises herbes sont mouillées.
- NE PAS faire fonctionner l'applicateur à une vitesse d'avancement inférieure à 4 km/h ou supérieure à 10 km/h. La suppression des mauvaises herbes peut être affectée par la vitesse d'avancement de l'applicateur. Plus les mauvaises herbes sont denses, réduire la vitesse d'avancement de l'applicateur pour s'assurer que les mauvaises herbes sont bien couvertes.
- Ne pas oublier que lorsque le terrain est en pente, la solution herbicide peut se déplacer, de sorte qu'il pourrait y avoir égouttement à partir de la partie la plus basse de l'humecteur, alors que la partie la plus élevée pourrait s'assécher.
- Le type d'équipement utilisé peut affecter la suppression des mauvaises herbes. Avec un applicateur par humectation, il faut s'assurer que l'humecteur et son orientation permettent le dépôt d'une quantité suffisante de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 directement sur les mauvaises herbes.
- Mélanger seulement la quantité d'herbicide dont on a besoin pour une journée, parce que la solution qui reste risque de perdre de son efficacité. Bien purger et nettoyer tout l'équipement immédiatement après l'usage.

DOSES D'EMPLOI

On obtient de meilleurs résultats quand les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Si les mauvaises herbes ont été coupées, les laisser pousser jusqu'au stade de croissance approprié.

Les feuilles doivent avoir une surface assez grande pour recevoir l'herbicide. Pour que le traitement soit efficace, retarder l'application jusqu'à ce que les plantes aient atteint le stade recommandé dans les tableaux sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de cette brochure. Les plantes non levées qui poussent à partir de rhizomes souterrains ou de racines vivaces ne sont pas affectées par le traitement et continuent leur croissance. Pour cette raison, on obtiendra de meilleurs résultats en effectuant le traitement lorsque les mauvaises herbes vivaces sont à un stade avancé de leur croissance et approchent de la maturité.

Toujours utiliser la dose recommandée la plus élevée de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 à l'hectare quand la croissance des mauvaises herbes est dense ou intense ou qu'elles poussent dans un endroit qui n'a pas été remué (non cultivé).

Ne pas traiter les mauvaises herbes quand les conditions de croissance sont médiocres, notamment en période de sécheresse, de maladie ou d'infestation d'insectes, parce que la suppression risque d'être moins efficace.

On peut utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec les agents tensioactifs suivants : AGRAL®

90, AgSurf[®], FRIGATE[®], COMPANION[®] et ENHANCE[®]. Toujours consulter l'étiquette de l'agent tensioactif pour connaître les directives spécifiques à l'emploi de ce produit.

Une forte pluie immédiatement après l'application peut lessiver l'herbicide appliqué sur le feuillage et entraîner la nécessité d'un nouveau traitement. Ne pas appliquer si une pluie est prévue au moment de l'application.

Ne mélanger avec aucun agent tensioactif, huile herbicide, pesticide ou produit autre que de l'eau, sauf lorsque recommandé sur cette brochure. Pour de meilleurs résultats, la couverture doit être uniforme et complète. Ne pas arroser le feuillage jusqu'au point d'égouttement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développement	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Folle avoine, sétaire verte, céréales spontanées, canola spontané, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Mauvaises herbes jusqu'à 8 cm de hauteur	0,75	50 - 100	Contre la folle avoine appliquer au stade 1-3 feuilles. Ajouter 350 mL ou un agent tensioactif homologué tel que AGRAL [®] 90 ou AgSurf [®] . Contre les infestations graves de folle avoine, utiliser 1,0 L/ha. Emploi dans les jachères en été seulement.
Avec ou sans rampe	Toutes les graminées annuelles énumérées ci-dessus plus orge queue d'écureuil* (répression seulement) Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus plus sagesse-des-chirurgiens** et kochia à balais**	Mauvaises herbes de 8 cm à 15 cm	1,0	50 - 100	Ajouter 350 mL d'un agent tensioactif homologué pour l'usage décrit ci-dessus. *Appliquer avant le début de l'épiaison ou le flétrissement des feuilles du bas. **Répression seulement. Pour d'autres modes de suppression, voir les doses plus élevées de ce tableau ou le tableau des mélanges en cuve. Emploi dans les jachères en été seulement.

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développement	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Toutes les graminées annuelles ci-dessus plus brome des toits, sétaire géante et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ci-dessus plus chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, vergerette du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	1,25 - 1,9	50 -100	Aucun agent tensioactif supplémentaire nécessaire. Pour les mélanges en cuve, voir le tableau des mélanges en cuve. *NE PAS utiliser ces doses sur des plants qui dépassent 8 cm de hauteur. ** Au stade de 3-4 feuilles, utiliser 1,9 L/ha. *** Si les mauvaises herbes ont de 8 à 15 cm de hauteur, utiliser 1,9 L/ha.
Avec ou sans rampe	Toutes les graminées annuelles ci-dessus plus digitale et pâturin annuel. Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles ci-dessus plus kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager et vesce à feuilles étroites	Mauvaises herbes jusqu'à 15 cm de hauteur	2,25	50 - 100	* Pour d'autres options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau des mélanges en cuve.
	Toutes les graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus	Mauvaises herbes de plus de 15 cm de hauteur	3,5	50 - 100	* Pour d'autres options de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau des mélanges en cuve.

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développement	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Humecteurs (à mèches ou balais)	Sétaire verte, folle avoine, orge spontané, maïs spontané, chénopode blanc	Les mauvaises herbes mesurant au moins 15 cm de plus que la végétation à conserver	1,0	2	<p>Ce mélange est une solution à 33 %. L'humecteur doit toujours être au moins à 5 cm au-dessus de la végétation à conserver.</p> <p>En cas d'infestation grave, réduire la vitesse d'avancement pour assurer une suppression adéquate. Voir les recommandations sur les applicateurs par humectation à la section sur l'équipement d'épandage.</p>
Humecteurs (à rouleau)	Sétaire verte, folle avoine, orge spontané, maïs spontané, chénopode blanc	Les mauvaises herbes mesurant au moins 15 cm de plus que la végétation à conserver	0,5 - 1,0	10	<p>Ce mélange est une solution à 5-10 %.</p> <p>Vitesse du rouleau 50-150 rpm. Voir les recommandations sur les applicateurs par humectation à la section sur l'équipement d'épandage.</p>

MÉLANGES EN CUVE POUR SUPPRIMER LES MAUVAISES HERBES ANNUELLES DANS UNE JACHÈRE PENDANT L'ÉTÉ

MÉLANGE	DOSE L/ha	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹	VOLUME D'EAU ³ L/ha	REMARQUES
Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 + BANVEL II	0,75 - 1,0 + 0,29	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens*, chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, soude roulante, saponaire des vaches, amarante à racine rouge**, renouée liseron**	50 - 100	<p>Pour un résultat optimal, les mauvaises herbes doivent être moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose la plus forte si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>*Utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 à raison de 1,0 L/ha seulement.</p> <p>**Répression seulement. Voir les autres options de mélanges en cuve.</p>
Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 + 2,4-D Amine ²	0,75 - 1,0 + 1,2	Céréales spontanées, folle avoine*, sétaire verte*, canola spontané (colza), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais Chénopode blanc**, soude roulante**	50 - 100	<p>Pour un résultat optimal, les mauvaises herbes doivent être moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose la plus forte si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>*Utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 à raison de 1,0 L/ha seulement pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte.</p> <p>**Répression seulement. Voir les autres options de mélanges en cuve.</p>
Herbicide liquide TOUCHDOWN 480 + PARDNER	0,75 - 1,0 + 1,25	Céréales spontanées, sétaire verte, canola spontané (colza), moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs, renouée liseron*, amarante à racine rouge **, kochia à balais**, folle avoine**	50 - 100	<p>Ce mélange en cuve est homologué pour l'usage dans les jachères pendant l'été et avant la levée du blé, de l'orge ou de l'avoine dans les systèmes avec travail minimum du sol. Pour de meilleurs résultats, les mauvaises herbes doivent être moins de 15 cm de hauteur et être en pleine croissance.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée si les mauvaises herbes ont plus de 8 cm de hauteur.</p> <p>*Utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 à raison de 1,0 L/ha seulement pour supprimer la renouée liseron.</p> <p>**Dose de 1,0 L, répression seulement. Voir les autres options</p>

MÉLANGE	DOSE L/ha	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹	VOLUME D'EAU ³ L/ha	REMARQUES
				de mélanges en cuve.

¹ Pour la répression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau Suppression des mauvaises herbes annuelles.

² 0,56 kg m.a./ha de 2,4-D. Ajuster la dose en conséquence pour les autres formulations de 2,4-D.

³ Ajouter 350 mL/ha d'un agent tensioactif.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développe- ment	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Liseron des champs	pleine floraison ou après	7 - 12	100 - 300	Allouer un délai de 7 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol.
	Asclépiade commune	du bourgeon- nement à la pleine floraison de la plupart des tiges	12	100 - 300	Traitement localisé à raison de 120 mL par 5 L d'eau/100 m ² et couvrir sans atteindre le point d'écoulement. Un traitement après la pleine floraison risque d'être moins efficace. Il peut être nécessaire de répéter le traitement. Allouer un délai de 7 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol.
	Chiendent – Application de printemps (pas de travail du sol à l'automne)	3 à 4 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 - 300	Suppression toute la saison. Avec des volumes d'eau plus élevés, utiliser un agent tensioactif homologué à 0,5 % v/v (0,5 L dans 100 L d'eau). Allouer un délai de 3 jours après le traitement avant de travailler le sol.
	Chiendent – Application de printemps (sol travaillé à l'automne)	4-5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 - 100	Suppression toute la saison. Appliquer au printemps avant d'ensemencer. Stade de croissance habituellement atteint 1 à 4 semaines plus tard quand le terrain a été travaillé à l'automne. Si le sol a été travaillé à plus de 15 cm de profondeur, la suppression risque d'être moins efficace.

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développement	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Chiendent – Application d'automne (après la récolte)	3-5 feuilles vertes (environ 20 cm de hauteur)	2,5	50 - 300	Pour une suppression pendant toute la saison de l'année suivante. Ne pas travailler le sol entre la récolte et l'application. Allouer un délai de 5 jours ou plus entre le traitement et le travail du sol.
			2,5 – 7,0	50 - 300	SUPPRESSION DE LONGUE DURÉE La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont dormants à cause du mauvais état du gazon ou si le terrain n'a pas été travaillé depuis plusieurs années. Il est possible de traiter après une faible gelée si 3-4 feuilles sont encore vertes et en croissance active, mais pas après une forte gelée. La paille doit être enlevée ou bien distribuée pour permettre la repousse et une bonne distribution de l'herbicide.
Avec ou sans rampe	Chardon des champs	bourgeonnement ou après	4,75 – 7,0	100 - 300	Allouer un délai de 5 jours entre le traitement et le travail du sol. Une forte gelée avant le traitement peut réduire l'efficacité.
		stade de la rosette (jachère en été)	2,5	50 - 100	S'assurer que les mauvaises herbes sont à un stade de croissance adéquat en faisant le dernier travail du sol dans la jachère entre le 5 juillet et le 1 ^{er} août. Allouer un délai de 5 semaines pour permettre à la repousse d'atteindre le stade de la rosette et un diamètre d'au moins 15 cm. Allouer un délai de 10 jours entre le traitement et le travail du sol. Il est possible de traiter après une faible gelée si les feuilles sont encore vertes et en croissance active, mais pas après une forte gelée dommageable.

Équipement	Mauvaises herbes supprimées	Stade de développement	Dose L/ha	Volume d'eau L/ha	Remarques
Avec ou sans rampe	Muhlenbergie feuillée, luzerne, plantain majeur, verge d'or du Canada, prêle, céraïste vulgaire, petite oseille et vigne sauvage		2,2 - 4,4	100 - 300	Utiliser la dose la plus forte pour des mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou en cas d'infestation grave. Allouer un délai de 7 jours entre le traitement et le travail du sol.
	Agrotis blanc, dactyle pelotonné, tussilage pas-d'âne, pissenlit, stellaire à feuilles de graminées, topinambour, mauve à feuilles rondes, gaillet mollugine, érodium cicutaire, trèfle blanc et carotte sauvage		4,4 - 7,0	100 - 300	Utiliser la dose la plus forte pour des mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou en cas d'infestation grave. Allouer un délai de 7 jours entre le traitement et le travail du sol.
Avec ou sans rampe	Autres mauvaises herbes vivaces	Début du stade de l'épiaison ou du bourgeonnement (voir la section sur les mauvaises herbes supprimées)	7 - 12	100 - 300	Utiliser la dose la plus forte pour des mauvaises herbes de plus de 8 cm de hauteur ou en cas d'infestation grave. Allouer un délai de 7 jours entre le traitement et le travail du sol. La dose de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 équivaut à 70 à 120 mL/100 m ² .
Humecteurs (à mèches, balais)	Chardon des champs, asclépiade commune, chiendent, linaigrette	Les mauvaises herbes mesurant au moins 15 cm de plus que la végétation à conserver	1,0	2	Pour des recommandations sur les applicateurs par humectation, voir la section sur l'équipement d'épandage.
Humecteurs (à rouleau)	Chardon des champs, asclépiade commune, chiendent, linaigrette	Les mauvaises herbes mesurant au moins 15 cm de plus que la végétation à conserver	0,5 - 1,0	10	Ce mélange est une solution à 5-10 %. Voir les recommandations sur les applicateurs par humectation à la section sur l'équipement d'épandage. Ce traitement permet seulement la répression des mauvaises herbes vivaces touchées. Vitesse du rouleau 50-150 rpm.

AVIS À UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR UN USAGE SPÉCIAL :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage décrit dans le ginseng a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada, inc.; et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada, inc. formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé dans le ginseng.

En fait de quoi, l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada, inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

MODE D'EMPLOI :
TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT POUR CONNAÎTRE TOUS LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, AUX DIRECTIVES D'APPLICATION ET AUX PRÉCAUTIONS.

NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE LIQUIDE TOUCHDOWN 480 EN TRAITEMENT LOCALISÉ NI PAR UN SYSTÈME D'HUMECTATION (APPLICATEURS À MÈCHES, BALAIS OU ROULEAU) (y compris à l'aide d'un pinceau).

GINSENG AMÉRICAIN

NOUVELLES PLANTATIONS (COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT) : Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 à l'automne, après le semis mais avant l'arrivée des premiers gels dans les nouvelles plantations seulement, pour supprimer la levée de graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit dans l'étiquette. Faire une application à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare. **NE PAS DÉPASSER LA DOSE NI LE VOLUME DE PULVÉRISATION, À DÉFAUT DE QUOI LA CULTURE POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉE.** L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 est un herbicide non sélectif pouvant causer des dommages à la culture s'il entre en contact avec le feuillage du ginseng en croissance active. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE DANS LES PLANTATIONS EXISTANTES/ÉTABLIES.

PLANTATIONS EXISTANTES/ÉTABLIES : Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 au printemps, avant que la culture n'émerge du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit dans l'étiquette. Faire une application à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L d'eau à l'hectare. **NE PAS DÉPASSER LA DOSE NI LE VOLUME DE PULVÉRISATION, À DÉFAUT DE QUOI LA CULTURE POURRAIT ÊTRE ENDOMMAGÉE.** L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 est un herbicide non sélectif pouvant causer des dommages à la culture s'il entre en contact avec le feuillage du ginseng en croissance active. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE DANS LES PLANTATIONS EXISTANTES/ÉTABLIES.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les herbicides du groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de Syngenta Canada, inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

® AGRAL, DUAL, PRIMEXTRA, Magnum et TOUCHDOWN sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

GROUPE 9 HERBICIDE

Herbicide liquide TOUCHDOWN® 480

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces en prélevée et en pré-récolte dans le soja Roundup Ready® seulement

GARANTIE :

Glyphosate..... 330 g/L d'équivalent acide
..... (présent sous forme de 480 g/L de sel de triméthylsulfonium)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION **23971**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L, 100 L, vrac**

Syngenta Canada, inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Pendant la manipulation du concentré :

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
- * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. Pendant la pulvérisation:

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long.
- * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.
- * Éviter toute dérive ou contact avec la végétation à conserver. Voir RISQUES

POUR L'ENVIRONNEMENT.

3. Après la pulvérisation:

- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.

4. Précautions communes à tous les produits agrochimiques :

- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.
- * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
- * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans la cuve de pulvérisation et éliminer le contenant de façon adéquate. Voir la section ÉLIMINATION.
- * Garder à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des boissons.
- * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences.

Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les produits liquides déversés sur un plancher ou une autre surface imperméable doivent être contenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière pour chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un baril en métal doublé de plastique et éliminer selon les directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Si les produits liquides déversés s'infiltrent dans le sol, enlever la matière contaminée, la placer dans un **baril en métal doublé de plastique, puis** l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas. Ce contenant ou son contenu

doit être transféré dans un **baril doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être utilisé selon les recommandations de l'étiquette, ou éliminé conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives d'ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant ne doit pas être rempli à nouveau, consulter la section «CONTENANTS RECYCLABLES».

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Appliquer avant, pendant ou après le semis (mais avant la levée de la culture) et en pré-récolte dans les variétés de soja qui ont été génétiquement modifiées en vue d'acquiescer une tolérance aux herbicides à base de glyphosate. Suivre les directives des sections **ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE** et **DOSES D'EMPLOI** de l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 pour connaître l'équipement approprié et les doses d'emploi.

On peut utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec les agents tensioactifs suivants : AGRAL[®] 90, AgSurf[®], RELY[®] ou FRIGATE[®]. Toujours consulter l'étiquette de l'agent tensioactif

pour connaître les directives spécifiques à l'emploi de ce produit.

AVANT LE SEMIS

Ce produit peut être appliqué avant le semis du soja pour supprimer les mauvaises herbes levées figurant sur l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480. Appliquer avant le semis. Pour des renseignements sur la façon de supprimer certaines mauvaises herbes précises, y compris la dose de l'herbicide, consulter les sections **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES** et **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES** sur l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

SYSTÈMES AVEC TRAVAIL MINIMUM DU SOL ET SEMIS DIRECT

Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Comme l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 n'a pas d'activité résiduelle, une application trop hâtive avant le semis peut permettre aux mauvaises herbes de lever entre le traitement et la levée de la culture.

MÉLANGES EN CUVE POUR LES CULTURES EN SEMIS DIRECT OU AVEC TRAVAIL MINIMUM DU SOL :

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 peut être utilisé en association avec les produits suivants :

BROADSTRIKE® DUAL MAGNUM	FRONTIER®
DUAL® MAGNUM	Linuron
DUAL II MAGNUM	Métribuzine (SENCOR® 75DF) PURSUIT®

Toujours consulter l'étiquette de chaque produit utilisé pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions.

USAGE EN PRÉ-RÉCOLTE

Pour supprimer le chiendent, le chardon des champs et l'asclépiade commune et pour supprimer le laitron des champs pendant toute la saison, on peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte dans le soja tolérant aux glyphosates. Ce traitement peut aussi offrir des avantages pour la gestion de la récolte en faisant sécher la croissance végétative de la culture et des mauvaises herbes, par exemple lorsque des pousses tardives de mauvaises herbes annuelles, la croissance végétative de la culture ou le tallage tardif peuvent nuire aux activités de la récolte. Des conditions météorologiques extrêmement froides, humides ou nuageuses entre l'application et la date prévue de la récolte peuvent ralentir l'action du produit, retardant ainsi le séchage de la culture et la date de la récolte.

Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau propre, avec un pulvérisateur terrestre seulement. Appliquer seulement lorsque

la teneur en humidité des grains est de 30% ou moins. Dans le soja, ce stade est généralement atteint quand les tiges sont de couleur verte à brune et quand les tissus cellulaires des cosses paraissent secs et bruns, avec une défoliation à 80 % à 90 %. La plante atteint généralement ce stade de 7 à 14 jours avant la récolte. Une application plus hâtive pourrait réduire le rendement et/ou la qualité de la culture.

Pour de meilleurs résultats, le chiendent doit être en pleine croissance et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. On obtient aussi une meilleure suppression du chardon des champs et du laiteron des champs lorsqu'ils sont en pleine croissance et qu'ils atteignent ou dépassent le stade du bourgeonnement. Pour supprimer les mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte), appliquer au stade de croissance approprié des mauvaises herbes et de la culture.

NOTES ADDITIONNELLES :

- Les traitements de pré-récolte doivent être effectués au moins 7 jours avant la récolte, à une dose maximale de 2,5 L/ha.
- Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter celle-ci comme fourrage ou pour le foin.
- Le soja qui n'est pas expressément désigné comme étant tolérant au glyphosate sera endommagé ou détruit par le contact avec l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
- Pour protéger les habitats non ciblés, éviter l'application hors cible ou la dérive vers les habitats fragiles. Établir une zone tampon de 15 mètres entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles, y compris les prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies et zones arbustives. Établir également une zone tampon de 15 mètres entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles, y compris les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières, ruisseaux, marais, réservoirs et terres humides. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

AGRAL, RELY et TOUCHDOWN sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
AgSurf est une marque déposée de Interprovincial Cooperative Ltd.
FRIGATE est une marque déposée de Fermenta ASC Corp.

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

GROUPE

HERBICIDE

Herbicide liquide TOUCHDOWN® 480

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression en pré-récolte des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces dans le lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), les lentilles et l'avoine

GARANTIE :

glyphosate330 g/L d'équivalent acide
(présent sous forme de 480 g/L de sel de triméthylsulfonium)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION **23971**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, Inc.
140 Research Lane
Research Park, University of Guelph
Guelph, ON N1G 4Z3
1-877-964-3682

I98/H-9

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Pendant la manipulation du concentré :

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
- * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. Pendant la pulvérisation:

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison.
- * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.
- * Éviter toute dérive ou contact avec la végétation à conserver. Voir RISQUES

POUR L'ENVIRONNEMENT.

3. **Après la pulvérisation:**

- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.

4. **Précautions communes à tous les produits agrochimiques :**

- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.
- * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
- * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans la cuve de pulvérisation et éliminer le contenant de façon adéquate. Voir la section ÉLIMINATION.
- * Garder à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des boissons.
- * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences.

Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les déversements liquides sur le plancher ou les autres surfaces imperméables doivent être retenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière de chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un baril en métal doublé de plastique et éliminer selon les directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Quand les déversements liquides s'infiltrent dans le sol, il faut extraire la matière contaminée et la placer dans un **baril en métal doublé de plastique** et l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas. Ce contenant ou son contenu

doit être transféré dans un **baril doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être utilisé selon les recommandations de l'étiquette, ou éliminé conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives d'ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant ne doit pas être rempli à nouveau, consulter la section «CONTENANTS RECYCLABLES».

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

USAGE EN PRÉ-RÉCOLTE

Pour supprimer le chiendent, le chardon des champs et l'asclépiade de Syrie et pour supprimer le laiteron des champs pendant toute la saison, on peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles et de l'avoine. NE PAS appliquer sur les cultures destinées à la production de semences.

Ce traitement offre aussi des avantages pour la gestion de la récolte en faisant sécher la

croissance végétative de la culture et des mauvaises herbes, par exemple lorsque des pousses tardives de mauvaises herbes annuelles, la croissance végétative de la culture ou le tallage tardif peuvent nuire aux activités de la récolte. DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMEMENT FROIDES, HUMIDES OU NUAGEUSES ENTRE L'APPLICATION ET LA DATE PRÉVUE DE LA RÉCOLTE PEUVENT RALENTIR L'ACTION DU PRODUIT, RETARDANT AINSI LE SÉCHAGE DE LA CULTURE ET LA DATE DE LA RÉCOLTE.

Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau propre, avec un pulvérisateur terrestre seulement. Appliquer seulement lorsque la teneur en humidité des grains est de 30% ou moins. La plante atteint généralement ce stade de 7 à 14 jours avant la récolte. Consulter le tableau qui suit pour connaître les indicateurs visuels de ce stade dans chaque culture. Pour de meilleurs résultats, le chiendent doit être en pleine croissance et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. On obtient aussi une meilleure suppression du chardon des champs et du laiteron des champs lorsqu'ils sont en pleine croissance et qu'ils atteignent ou dépassent le stade du bourgeonnement. Pour supprimer les mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte), appliquer au stade de croissance approprié des mauvaises herbes et de la culture.

N'appliquer que pendant les 7 à 14 jours qui précèdent la récolte pour maximiser la suppression des mauvaises herbes et les avantages pour la gestion de la récolte. Un traitement effectué plus tôt peut diminuer le rendement et/ou la qualité de la culture et favoriser un excès de résidus de glyphosate dans la culture.

On peut nourrir le bétail avec les grains, les morceaux de grains et la moulée des cultures traitées. Ne donner au bétail aucune autre partie de la culture traitée.

Éviter l'application hors cible ou la dérive vers les habitats fauniques importants comme les plans d'eau, les terres humides (marécages, p. ex.), les plantes-abris, les terres boisées et autres peuplements végétaux fréquentés par la faune en bordure des champs.

Ne pas exposer ou contaminer les plans d'eau ou la végétation non ciblée par la pulvérisation directe, la dérive du brouillard de pulvérisation ou les activités de nettoyage ou de rinçage de l'équipement de pulvérisation.

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.

TABLEAU 1 : Directives sur le moment propice aux applications de pré-récolte

<u>CULTURE (S)</u>	SYMPTÔMES VISIBLES (humidité du grain inférieure à 30 %)
Lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique)	La majorité des gousses (75 %-80 %) sont brunes.
Lentilles	Les gousses les plus basses (les 15 % du bas) sont brunes et font un bruit sec.
Avoine	Stade pâteux dur; l'empreinte d'un ongle marque la semence.

On peut utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec les agents tensioactifs suivants :

AGRAL[®] 90, AgSurf[®], RELY[®] ou FRIGATE[®]. Toujours consulter l'étiquette de l'agent tensioactif pour connaître les directives spécifiques à l'emploi de ce produit.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise 1-800-665-9250 ou au www.syngenta.ca.

ÉTIQUETTE SUPPLÉMENTAIRE

GROUPE

HERBICIDE

Herbicide liquide TOUCHDOWN® 480

USAGE AGRICOLE

Pour la suppression des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et vivaces en prélevée et en pré-récolte dans le soja Roundup Ready® seulement lentilles et l'avoine

GARANTIE :

glyphosate330 g/L d'équivalent acide
(présent sous forme de 480 g/L de sel de triméthylsulfonium)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION **23971**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada, Inc.
140 Research Lane
Research Park, University of Guelph
Guelph, ON N1G 4Z3
1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion ou de contact avec les yeux ou la peau, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Pendant la manipulation du concentré :

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques et des lunettes protectrices.
- * Laver immédiatement à grande eau les éclaboussures sur la peau et dans les yeux.

2. Pendant la pulvérisation:

- * Porter une chemise à manches longues et un pantalon long ou une combinaison.
- * Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.
- * Éviter toute dérive ou contact avec la végétation à conserver. Voir RISQUES

POUR L'ENVIRONNEMENT.

3. **Après la pulvérisation:**

- * Se laver les mains à fond et prendre une douche.

4. **Précautions communes à tous les produits agrochimiques :**

- * Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'usage.
- * Se laver à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau savonneuse avant de manger, de boire ou de fumer.
- * Laver à fond le contenant, vider les rinçures dans la cuve de pulvérisation et éliminer le contenant de façon adéquate. Voir la section ÉLIMINATION.
- * Garder à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des boissons.
- * Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés. Voir RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT.
- * Entreposer dans un endroit sûr, dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

ENTREPOSAGE

Toujours entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale et les semences.

Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Respecter les mesures de sécurité et de protection mentionnées dans la section PRÉCAUTIONS.

Les déversements liquides sur le plancher ou les autres surfaces imperméables doivent être retenus ou endigués, puis absorbés avec de l'attapulgite, de la bentonite ou tout autre matériau absorbant (litière de chat, etc.). Ramasser la matière absorbante contaminée, la mettre dans un baril en métal doublé de plastique et éliminer selon les directives de la section ÉLIMINATION. Brosser à fond le plancher ou les surfaces imperméables avec un détergent concentré de type industriel et rincer à l'eau.

Quand les déversements liquides s'infiltrent dans le sol, il faut extraire la matière contaminée et la placer dans un **baril en métal doublé de plastique** et l'éliminer conformément aux directives de la section ÉLIMINATION.

Un contenant qui fuit doit être séparé de ceux qui ne fuient pas. Ce contenant ou son contenu

doit être transféré dans un **baril doublé de plastique** ou un autre contenant étanche. Le produit pourra alors être utilisé selon les recommandations de l'étiquette, ou éliminé conformément aux directives de la section ÉLIMINATION. Tout liquide renversé puis récupéré doit être ramassé et éliminé de la même façon, conformément aux directives d'ÉLIMINATION.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT

CONTENANTS RECYCLABLES :

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant ne doit pas être rempli à nouveau, consulter la section «CONTENANTS RECYCLABLES».

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

Appliquer avant, pendant ou après le semis (mais avant la levée de la culture) et en pré-récolte dans les variétés de soja qui ont été génétiquement modifiées en vue d'acquiescer une tolérance aux herbicides à base de glyphosate. Suivre les directives des sections **ÉQUIPEMENT D'ÉPANDAGE** et **DOSES D'EMPLOI** de l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 pour connaître l'équipement approprié et les doses d'emploi.

On peut utiliser l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avec les agents tensioactifs suivants: AGRAL®90, AgSurf®, RELY® ou FRIGATE®. Toujours consulter l'étiquette de l'agent tensioactif pour connaître les directives spécifiques à l'emploi de ce produit.

AVANT LE SEMIS

Ce produit peut être appliqué avant le semis du soja pour supprimer les mauvaises herbes levées figurant sur l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480. Appliquer avant le semis. Pour des renseignements sur la façon de supprimer certaines mauvaises herbes précises, y compris la dose de l'herbicide, consulter les sections **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES** et **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES** sur l'étiquette intégrale de l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.

SYSTEMES AVEC TRAVAIL MINIMUM DU SOL ET SEMIS DIRECT

Appliquer avant ou après le semis, mais avant la levée de la culture pour supprimer les mauvaises herbes levées.

NE PAS APPLIQUER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Comme l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 n'a pas d'activité résiduelle, une application trop hâtive avant le semis peut permettre aux mauvaises herbes de lever entre le traitement et la levée de la culture.

MÉLANGES EN CUVE POUR LES CULTURES EN SEMIS DIRECT OU AVEC TRAVAIL MINIMUM DU SOL:

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

L'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 peut être utilisé en association avec les produits suivants:

BROADSTRIKE®	DUAL MAGNUM	FRONTIER®
DUAL®	MAGNUM	Linuron
DUAL II	MAGNUM	Métribuzine (SENCOR® 75DF) PURSUIT®

Toujours consulter l'étiquette de chaque produit utilisé pour de plus amples renseignements sur les mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions.

USAGE EN PRÉ-RÉCOLTE

Pour supprimer le chiendent, le chardon des champs et l'asclépiade de Syrie et pour supprimer le laiteron des champs pendant toute la saison, on peut appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte dans le soja tolérant aux glyphosates. Ce traitement peut aussi offrir des avantages pour la gestion de la récolte en faisant sécher la croissance végétative de la culture et des mauvaises herbes, par exemple lorsque des pousses tardives de mauvaises herbes annuelles, la croissance végétative de la culture ou le tallage tardif peuvent nuire aux activités de la récolte. Des conditions météorologiques extrêmement froides, humides ou nuageuses entre l'application du produit, retardant ainsi le séchage de la culture et la date de la récolte.

Appliquer l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 avant la récolte à raison de 2,5 L/ha dans 50 à 100 L/ha d'eau propre, avec un pulvérisateur terrestre seulement. Appliquer seulement lorsque la teneur en humidité des grains est de 30% ou moins. Dans le soja, ce stade est généralement atteint quand les tiges sont de couleur verte à brune et quand les tissus cellulaires des cosses

paraissent secs et bruns, avec une défoliation à 0% à 90%. La plante atteint généralement ce stade de 7 à 14 jours avant la récolte. Une application plus hâtive pourrait réduire le rendement et/ou la qualité de la culture.

Pour de meilleurs résultats, le chiendent doit être en pleine croissance et avoir au moins 4 ou 5 feuilles vertes. On obtient aussi une meilleure suppression du chardon des champs et du laiteron des champs lorsqu'ils sont en pleine croissance et qu'ils atteignent ou dépassent le stade du bourgeonnement. Pour supprimer les mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte), appliquer au stade de croissance approprié des mauvaises herbes et de la culture.

NOTES ADDITIONNELLES:

- Les traitements de pré-récolte doivent être au moins 7 jours avant la récolte, à une dose maximale de 2,5 L/ha.
- Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter celle-ci comme fourrage ou pour le foin.
- Le soja qui n'est pas expressément désigné comme étant tolérant au glyphosate sera endommagé ou détruit par le contact avec l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480.
- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.
- Pour protéger les habitats non ciblés, éviter l'application hors cible ou la dérive vers les habitats fragiles. Établir une zone tampon de 15 mètres entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles, y compris les prairies, boisés, plantations brise-vent, terres à bois, haies et zones arbustives. Établir également une zone tampon de 15 mètres entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles, y compris les lacs, cours d'eau, marécages, étangs, coulées, fondrières, ruisseaux, marais, réservoirs et terres humides. Ne pas contaminer ces habitats en procédant au lavage ou au rinçage de l'équipement de pulvérisation et des contenants.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide liquide TOUCHDOWN 480 ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise 1-800-665-9250 ou au www.syngenta.ca.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))